

Communiqué de presse





Bordeaux, le 27 avril 2020

Coronavirus: point de situation

L'ARS appelle à ne pas relâcher les efforts du confinement jusqu'au 11 mai en attendant les nouvelles consignes

Depuis le 17 mars, les Néo-aquitains comme tous les citoyens français respectent le confinement imposé par les autorités. Des efforts remarquables ont ainsi été faits pour éviter la circulation du virus. Ces efforts ont été payants, mais ils ne doivent pas être relâchés !

Le Président de la République a annoncé un déconfinement progressif du territoire à compter du 11 mai, mais pas avant ! Face à un éventuel relâchement de la vigilance, l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine tire la sonnette d'alarme, à 15 jours du début du déconfinement et à la veille de nouvelles annonces du Gouvernement.

Restez (ENCORE) chez vous!

La Nouvelle-Aquitaine est aujourd'hui une des régions les moins impactées par le coronavirus, grâce à un effet conjugué : une faible circulation du virus au moment de la décision de confinement et un strict respect de celui-ci. Gardons cette « longueur d'avance » ! Le virus est toujours présent et l'épidémie redoublera d'intensité en cas de relâchement non maîtrisé de la distanciation sociale et des mesures barrières.

Les annonces gouvernementales sur les modalités d'un déconfinement progressif sont attendues pour demain. Leur mise en œuvre sera préparée localement pour le 11 mai et fera, dès que possible, l'objet de communication. D'ici la mise en place de cette organisation, les efforts de confinement et de respect des gestes barrières doivent impérativement être poursuivis par tous.

Confinés, mais attentif à notre santé

Jusqu'au 11 mai, les consignes relatives aux soins déjà présentées s'appliquent toujours dans le respect des mesures de sécurité appliquées par les professionnels de santé, en particulier :

- Les téléconsultations sont à privilégier à chaque fois que c'est possible,
- Le suivi médical des personnes atteintes de maladies chroniques ainsi que des femmes enceintes est à assurer en ville ou à l'hôpital si nécessaire,
- La vaccination et le suivi médical des nourrissons de moins de 2 ans sont à maintenir,
- Le dépistage des patients suspectés par leur médecin de développer un cancer doit être effectué. Les autres dépistages systématiques doivent être reportés,
- Chacun doit maintenir le lien avec son médecin traitant en cas d'apparition de symptômes, qu'ils soient relatifs ou non au Covid-19,

- Les soins urgents doivent être assurés par les établissements, ainsi que les soins non urgents qui ne peuvent pas être différés sans perte de chance pour les patients
- En cas d'urgence, appeler le 15.

Si en tant que patient, vous avez des difficultés à accéder à des soins qui devraient être assurés, les associations d'usagers mettent à disposition leurs compétences. Retrouvez la liste ici, classée par thématique : www.france-assos-sante.org/actualite/lignes-decoute

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

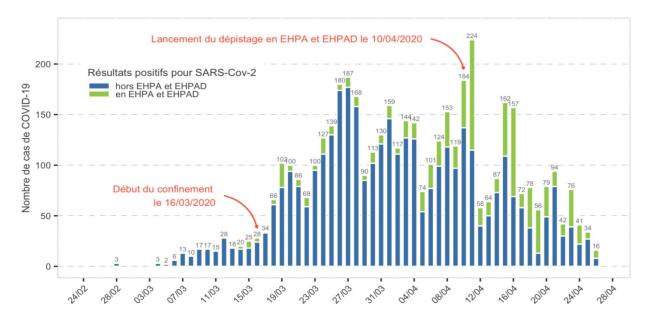
>> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **16 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 26 avril, ce qui porte le total à 4 553** depuis le début de l'épidémie.

Pour rappel:

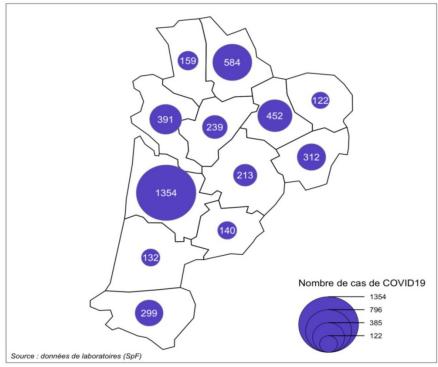
- ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.
- les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test.

| Nombre de résultats biologiques positifs pour SARS-CoV-2 diagnostiqués par jour en Nouvelle-Aquitaine au 26 avril 2020 (N = 4553)



Depuis le 10 avril, un dépistage systématique dans les Ehpad ayant identifié au moins un cas confirmé de covid-19, parmi les résidents ou le personnel, a été initiée dans l'ensemble de la région. Ainsi ces derniers jours, il apparait un nombre important de personnes positives issues de ce dépistage (en vert sur le graphe). Malgré cette recherche active, la diminution du nombre de cas observée en Nouvelle Aquitaine depuis plusieurs jours se poursuit. (Source : Santé publique France)

| Nombre de résultats biologiques positifs pour SARS-CoV-2 par département en Nouvelle-Aquitaine au 26 avril 2020



(Source : Santé publique France)

>> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

- **721 personnes sont actuellement hospitalisées** (1) (+ 11 par rapport à la veille)
- 128 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs (1) (- 6 par rapport à la veille)
- 1 302 personnes sont sorties guéries de l'hôpital depuis le début de l'épidémie (1) (+ 18 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, on déplore 301 décès (1) parmi les personnes hospitalisées (+ 7 par rapport à la veille).

⁽¹⁾ Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 27/04 à 14h

| Nombre de cas de COVID-19, données SI-VIC, au 27 avril 2020 en Nouvelle-Aquitaine

	Hospitalisations en cours N (%)	Dont réanimation N (%)	Retour à domicile N (%)	Décès N (%)	
TOTAL	721	128	1302	301	
DEPARTEMENTS ¹					
Charente (16)	9 (1%)	2 (2%)	37 (3%)	10 (3%)	
Charente-Maritime (17)	72 (10%)	14 (11%)	83 (6%)	41 (14%)	
Corrèze (19)	79 (11%)	11 (9%)	61 (5%)	23 (8%)	
Creuse (23)	29 (4%)	9 (7%)	20 (2%)	5 (2%)	
Dordogne (24)	34 (5%)	4 (3%)	51 (4%)	9 (3%)	
Gironde (33)	253 (35%)	58 (45%)	611 (47%)	108 (36%)	
Landes (40)	25 (3%)	4 (3%)	44 (3%)	10 (3%)	
Lot-et-Garonne (47)	33 (5%)	3 (2%)	38 (3%)	5 (2%)	
Pyrénées-Atlantiques (64)	64 (9%)	5 (4%)	148 (11%)	23 (8%)	
Deux-Sèvres (79)	28 (4%)	3 (2%)	39 (3%)	15 (5%)	
Vienne (86)	49 (7%)	7 (5%)	83 (6%)	30 (10%)	
Haute-Vienne (87)	46 (6%)	8 (6%)	87 (7%)	22 (7%)	

(Source : Santé publique France)

>> Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine

| Nombre de signalements, de cas de COVID-19 et décès chez les résidents en Ehpa et autres EMS, Nouvelle Aquitaine, du 1er mars 2020 au 27 avril 2020 à 9h

	Données en Ehpad par département												Total	Total	Total
	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	régional Ehpad	régional autres EMS	régional tous étabts
Nombre de signalements ¹	20	41	11	17	21	85	16	14	63	30	18	8	344	145	489
Nombre de cas total ^{2,4}	36	144	19	34	66	489	10	25	185	41	153	333	1535	189	1724
Nombre de décès dans l'établissement ^{3,4}	10	5	0	5	8	27	1	3	15	0	19	12	105	0	105
Nombre de décès à l'hôpital 3,4	0	9	0	0	1	37	0	0	4	3	7	6	67	1	68

¹Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

(Source : Santé publique France)

Les chiffres collectés dans le tableau de Santé publique France sont <u>les données déclaratives</u> qui ont été transmises par les établissements entre le 1^{er} mars et le 27 avril 2020 à 9h.

Il est question de signalements pouvant émaner de structures ayant déjà fait des signalements ou même ayant clôturé des situations (cas suspects testés négatifs ou retour à la normale dans l'EHPAD).

L'ARS Nouvelle-Aquitaine procède actuellement à une vérification de ces données, en lien avec les établissements. Sont ainsi en train d'être identifiés dans cette base de données :

- les signalements en doublon,
- les cas suspects testés négatifs
- les situations revenues à la normale

Au total, 331 EHPAD ont été concernés par un cas confirmé ou suspect de Covid-19 depuis le début de l'épidémie.

En isolant les signalements clos (tests négatifs ou retour à la normale dans l'établissement), il est établi qu'au 27 avril, 164 EHPAD sont actuellement concernés par une situation de Covid-19 confirmée ou suspecte parmi des résidents ou le personnel, soit 18,2 % des EHPAD de notre région (898 EHPAD en Nouvelle-Aquitaine).

- Parmi les signalements, **1 535 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles** (suspects présentant des symptômes) Covid-19 (- 3 par rapport à la veille),
- Parmi ces cas possibles ou confirmés, 105 sont décédés au sein des établissements (+ 2 par rapport à la veille) et 67 sont décédés à l'hôpital (+ 2 par rapport à la veille suite - Ces décès sont inclus dans l'indicateur « nombre de décès parmi les personnes hospitalisées » dans le tableau des données hospitalières SI-VIC).

Pour rappel, dans le cadre de la doctrine du dépistage systématisé en EHPAD, l'ARS Nouvelle-Aquitaine le déclenche dès qu'un premier cas est confirmé chez un résident ou un membre du personnel. L'ensemble des résidents et du personnel de l'EHPAD sont alors dépistés.

²Cas confirmés et possibles chez les résidents

³Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

⁴Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement





CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19 ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

Contact presse : Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60 ars-na-communication@ars.sante.fr